



VSB

# LETTRE D'INFORMATION

## PROJET ÉOLIEN DU PAYS D'AUGE

# #10

### ÉDITO

« Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons que vous avez partagé de bonnes fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches, malgré le contexte sanitaire encore difficile.

En 2017, les sociétés NORDEX France et VSB énergies nouvelles avaient entamé le développement du projet et la prospection foncière de la zone d'étude au même moment. Afin que cette situation concurrentielle ne porte pas préjudice au projet et aux acteurs locaux, nous avons décidé de nous associer et mutualiser nos compétences et savoir-faire au bénéfice de votre territoire. Ce co-développement nous a permis de déposer ensemble ce projet à la Préfecture du Calvados en février 2020.

Dans un contexte où les ventes d'éoliennes Nordex ont connu une progression importante, où la transition énergétique est en fort développement et fait face à une concurrence accrue, le groupe Nordex doit mettre en place de nombreux investissements pour développer son activité. Pour ces raisons, Nordex Group a décidé de céder son activité de développement de projet à l'énergéticien allemand RWE via sa branche RWE Renewables.

De manière à prévenir l'entrée d'un nouvel acteur dans le projet éolien du Pays d'Auge, VSB énergies nouvelles a alors décidé de faire usage du droit de préemption qui figurait au sein du protocole de co-développement. Gage de continuité et de transparence avec l'ensemble des acteurs, VSB devient donc l'unique acteur du projet éolien à l'étude sur Barou-en-Auge et Norrey-en-Auge. Nous remercions vivement l'équipe développement de NORDEX France pour ses efforts, qui ont contribué à construire un projet de territoire ! Nous poursuivons ainsi le développement de ce projet, les compléments demandés par les services instructeurs seront déposés en février 2021. L'instruction suit donc son cours et la phase d'enquête publique approche ! Vous retrouverez toutes les modalités pour y participer au dos de cette lettre.

**À bientôt et bonne lecture ! »**

Stéphane MICHAUT  
Directeur développement - VSB énergies nouvelles

Edouard RACAPE  
Chargé de territoire - VSB énergies nouvelles



# NOS VALEURS : S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION VOLONTAIRE AUPRÈS DES TERRITOIRES

Nous nous sommes engagés dans une démarche de concertation volontaire tout au long du développement du projet éolien du Pays d'Auge.

Celle-ci s'est traduite par des événements participatifs et des actions de communication autour de ce projet de territoire.



**5 ateliers participatifs**  
pour co-construire le projet et ses mesures avec le territoire



**10 sessions de porte-à-porte**  
pour vous rencontrer et échanger avec vous



**2 forums d'information**  
pour présenter le projet finalisé



**10 lettres d'information**  
distribuées sur les communes de Barou-en-Auge et Norrey-en-Auge



**1 visite de parc éolien**  
pour expérimenter la proximité avec les éoliennes et mieux comprendre leur fonctionnement



**1 site internet**  
pour vous informer en continu :  
[www.projeteolien-paysdauge.fr](http://www.projeteolien-paysdauge.fr)

La démarche de concertation volontariste autour du projet éolien du Pays d'Auge avait pour objectif de construire un projet de territoire correspondant aux attentes des acteurs locaux. Les participants des différents événements organisés ont contribué à :

- L'identification des points de vue pour la réalisation des photomontages,
- Le choix entre 2 scénarii de trame d'implantation,
- La conception de mesures d'accompagnement.



## VSB ENERGIES NOUVELLES QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 2018, nous travaillons à rendre le projet éolien du Pays d'Auge cohérent avec les caractéristiques et les attentes du territoire pour un avenir énergétique durable, responsable et accessible à tous !



**+ de 100**  
collaborateurs



**650 MW**  
en suivi  
d'exploitation



**60 projets**  
en développement  
pour 1 200 MW



**+ de 300**  
éoliennes

# LE PROJET ÉOLIEN DU PAYS D'AUGE, OÙ EN EST-ON ?



## QU'EST-CE QU'UNE DEMANDE DE COMPLÉMENTS ?

Après dépôt du dossier, les services instructeurs ont un délai de 4 mois pour étudier le dossier et formuler une éventuelle demande de compléments afin de préciser certains points du dossier. Celles-ci nous sont parvenues au début de l'été 2020 et concernent principalement le volet biodiversité, le volet paysager et des éléments de compréhension sur la démarche de concertation.

### LA DEMANDE

- Préciser la méthodologie d'analyse des zones humides ;
- Modifier certains paramètres des mesures de réduction présentées lors du dépôt.

- Compléter le choix de la localisation et l'analyse des variantes ;

- Renforcer l'analyse de l'impact sur le tourisme ;
- Renforcer l'analyse de l'impact sur la Cuesta du Pays d'Auge.

- Des précisions sur ce qu'est une étude des perceptions.



### NOTRE RÉPONSE

- L'absence de végétation caractéristique a été confirmée.
- La période de fauche et les paramètres de bridage pour les chauves-souris ont été adaptées. Des conventions ont été passées avec les exploitants concernés pour encadrer les pratiques culturales. La périodicité des suivis a été augmentée.

- Ajout de points de vue pour justifier le choix de la variante retenue.

- Étude des dynamiques touristiques du territoire.

- Ajout de coupes topographiques pour illustrer la cohérence des rapports d'échelle, ajout de photomontages.

- L'étude des perceptions menée dans le cadre de la démarche de concertation désigne une étude de contexte pour recueillir les questions, les attentes et les besoins d'information de la part des habitants. Elle a été menée en amont de la concertation.

# ZOOM SUR... L'ENQUÊTE PUBLIQUE

## UNE ENQUÊTE PUBLIQUE KESAKO ?

- Consulter toutes les pièces du dossier,
- Poser des questions,
- Donner son avis sur le projet.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserves, ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis reçus.

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans les communes situées dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

## COMMENT PARTICIPER ?

Les dates de l'enquête publique vous seront communiquées dès la publication de l'arrêté de désignation du commissaire enquêteur.

Vous pouvez exprimer vos observations, propositions et contrepropositions durant toute la durée de l'enquête :



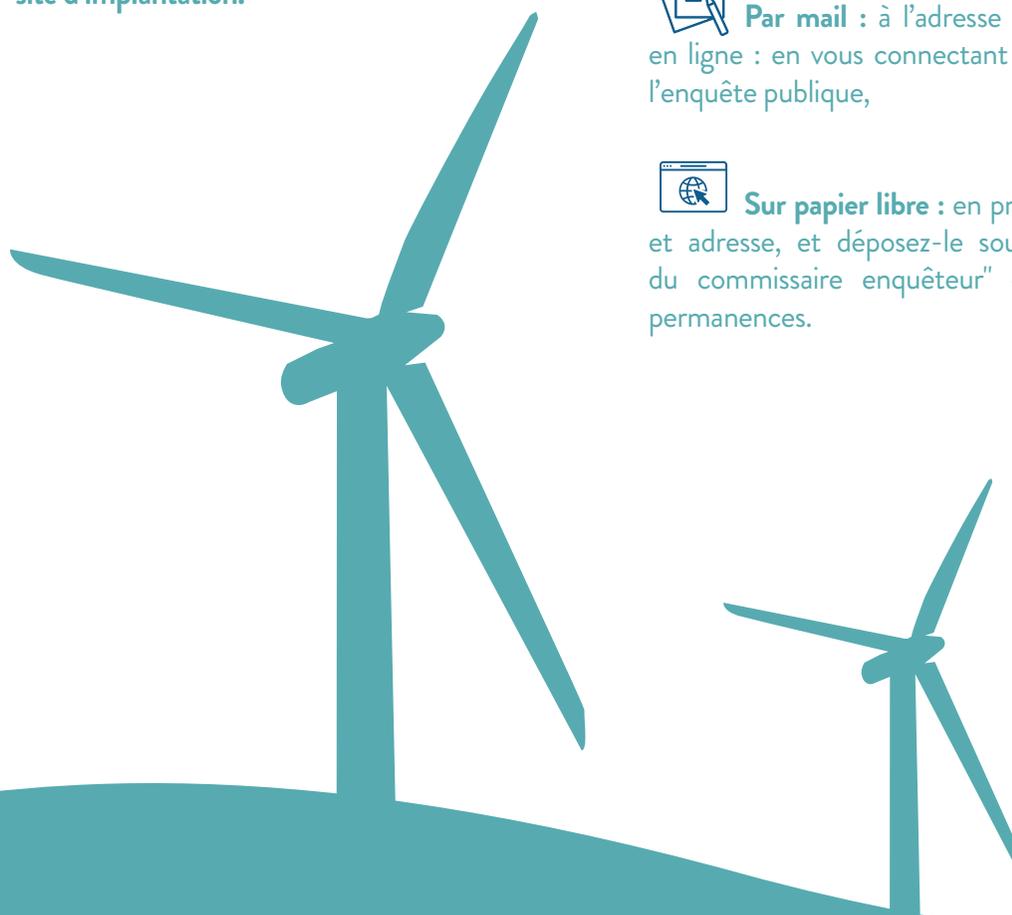
**Par voie postale :** à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse des mairies de Barou-en-Auge ou de Norrey-en-Auge,



**Par mail :** à l'adresse du commissaire-enquêteur en ligne : en vous connectant sur la plateforme dédiée à l'enquête publique,



**Sur papier libre :** en précisant votre nom, prénom et adresse, et déposez-le sous enveloppe "à l'attention du commissaire enquêteur" en main propre lors des permanences.



## CONTACTEZ-NOUS

Charline VIALLE  
Mazars Concertation  
charline.vialle@mazars.fr  
06.13.60.01.06

Edouard RACAPE  
VSB Energies Nouvelles  
edouard.racape@vsb-energies.fr

Stéphane MICHAUT  
VSB Energies Nouvelles  
stephane.michaut@vsb-energies.fr

[www.projeteolien-paysdauge.fr](http://www.projeteolien-paysdauge.fr)

